



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°06.2024 du 5 avril 2024

Séance du : 5 avril 2024
Sous la présidence de : Jeanne BARSEGHIAN, Présidente de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg
Ont assisté à la séance : 8 membres dont 4 membres représentants de la Ville
Absents excusés : 2 absents excusés dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Jeanne BARSEGHIAN, Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN, Hervé POLESI, Jean VERNE, Florence FORIN, Philippe MEYER, Murielle FABRE

Pouvoirs :

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Anne MISTLER

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

**Objet : approbation du compte de gestion 2023 de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg**

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

vu les comptes rendus par Mme Laurence LEBRETON, M. Michel YZIQUEL et Mme Aurélie SCHAEFFER,
Comptables publics, de leurs recettes et dépenses,
respectivement du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 2023, du 2 novembre 2023 au 10 mars 2024
et du 11 mars au 21 mars 2024,

vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

après en avoir délibéré,

approuve,

les opérations effectuées pendant la gestion 2023 et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	13 285 280,80 €	Titres émis :	13 524 417,68 €
		Résultat de l'exercice :	239 136,88 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	112 982,09 €	Titres émis :	129 188,95 €
		Résultat de l'exercice :	16 206,86 €

Le document est annexé à la présente délibération.

Vote

Votants : 9
Pour : 9
Contre : -
Abstention : -

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le 1 2 AVR. 2024 et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le 1 7 AVR. 2024



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20240405-Delib062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 17/04/2024



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°07.2024 du 5 avril 2024

Séance du : 5 avril 2024
Sous la présidence de : Jeanne BARSEGHIAN, Présidente de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Ont assisté à la séance : 8 membres dont 4 membres représentants de la Ville
Absents excusés : 2 absents excusés dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Jeanne BARSEGHIAN, Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN, Hervé POLESI, Jean VERNE, Florence FORIN, Philippe MEYER, Murielle FABRE

Pouvoirs :

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Anne MISTLER

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : désignation de l'administrateur.trice chargé.e de présider au vote du compte administratif 2023 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Délibéré :

Le Conseil d'administration,
après en avoir délibéré,
désigne

- Madame Anne Mistler, membre de l'organe délibérant, pour présider au vote du compte administratif 2023 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.

Vote

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **12 AVR. 2024** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **17 AVR. 2024**



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20240405-Delib072024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 17/04/2024



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°08.2024 du 5 avril 2024

Séance du : 5 avril 2024
Sous la présidence de : Jeanne BARSEGHIAN, Présidente de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg

Ont assisté à la séance : 8 membres dont 4 membres représentants de la Ville
Absents excusés : 2 absents excusés dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Jeanne BARSEGHIAN, Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN, Hervé POLESI, Jean VERNE, Florence FORIN, Philippe MEYER, Murielle FABRE

Pouvoirs :

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Anne MISTLER

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

**Objet : approbation du compte administratif 2023 de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg**

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

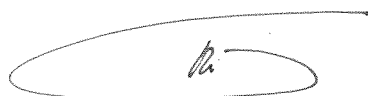
- approuve le compte administratif de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg pour l'exercice 2023 tel que joint en annexe.

Vote

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **12 AVR. 2024** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **17 AVR. 2024**.



Anne MISTLER
Présidente de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20240405-Delib082024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 17/04/2024



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°09.2024 du 5 avril 2024

Séance du : 5 avril 2024
Sous la présidence de : Jeanne BARSEGHIAN, Présidente de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg

Ont assisté à la séance : 8 membres dont 4 membres représentants de la Ville
Absents excusés : 2 absents excusés dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Jeanne BARSEGHIAN, Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN, Hervé POLESI, Jean VERNE, Florence FORIN, Philippe MEYER, Murielle FABRE

Pouvoirs :

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Anne MISTLER

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : budget primitif 2024 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré

- approuve le budget primitif pour l'exercice 2024 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire joint en annexe,
- arrête aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres :

MAR 27 2024

MAR 27 2024

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre	Libellé chapitre	
011	Charges à caractère général	2 780 831,32 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 347 167,00 €
65	Autres charges de gestion courante	195 002,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 000,00 €
	TOTAL	13 450 000,32 €

Recettes :

Chapitre	Libellé chapitre	
002	Résultat reporté	531 537,32 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	684,00 €
013	Atténuation de charges	55 000,00 €
70	Produits services domaines et ventes diverses	1 180 279,00 €
74	Dotations et participations	11 529 500,00 €
75	Produits exceptionnels	153 00000 €
	TOTAL	13 450 000,32 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre	Libellé chapitre	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	250 234,36 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	684,00 €
	TOTAL	290 918,36 €

Recettes :

Chapitre	Libellé chapitre	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 000,00 €
002	Résultat reporté	163 918,36 €
	TOTAL	290 918,36 €

Vote

Votants : 9
Pour : 9
Contre : -
Abstention : -

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **12 AVR. 2024** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **17 AVR. 2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20240405-Delib092024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 17/04/2024


Jeanne BARSEGHIAN
Présidente



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20240405-Delib102024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 17/04/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°10.2024 du 5 avril 2024

Séance du : 5 avril 2024
Sous la présidence de : Jeanne BARSEGHIAN, Présidente de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg

Ont assisté à la séance : 8 membres dont 4 membres représentants de la Ville
Absents excusés : 2 absents excusés dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Jeanne BARSEGHIAN, Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN, Hervé POLESI, Jean VERNE, Florence FORIN, Philippe MEYER, Murielle FABRE

Pouvoirs :

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Anne MISTLER

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : grille tarifaire relative à la vente de billets, d'abonnements, d'objets et de prestations de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg pour la saison 2024/2025

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré

adopté

- la grille tarifaire relative à la vente de billets, d'abonnements et d'objets de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg pour la saison 2024/2025, figurant en annexe de la présente délibération ;
- la grille tarifaire relative à la vente de prestations par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg annexée à la présente délibération ;

autorise

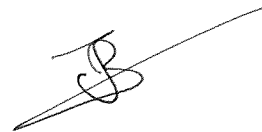
- la Présidente ou sa représentante à modifier par arrêté cette grille tarifaire en faisant mention explicite des activités de l'Orchestre pour lesquelles cette faculté s'applique et ce, dans la limite de plus ou moins 30% des montants prévus dans la grille tarifaire annexée et pour une durée maximale d'un mois.

Vote

Votants	:	9
Pour	:	9
Contre	:	-
Abstention	:	-

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le 12 AVR. 2024 et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le 17 AVR. 2024



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°11.2024 du 5 avril 2024

Séance du : 5 avril 2024
Sous la présidence de : Jeanne BARSEGHIAN, Présidente de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg

Ont assisté à la séance : 8 membres dont 4 membres représentants de la Ville
Absents excusés : 2 absents excusés dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Jeanne BARSEGHIAN, Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN, Hervé POLESÌ, Jean VERNE, Florence FORIN, Philippe MEYER, Murielle FABRE

Pouvoirs :

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Anne MISTLER

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré

autorise

- la création d'un emploi non permanent, à temps complet, compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité au sein du pôle communication, développement des publics et partenariats ;
- le recrutement, sur cet emploi, d'un contractuel de droit public par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

décide

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote

Votants : 9
Pour : 9
Contre : -
Abstention : -

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **12 AVR. 2024** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **17 AVR. 2024**



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20240405-Delib112024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 17/04/2024



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Réunion du Conseil d'administration du 30 janvier 2024

Compte rendu

Les membres du Conseil d'administration :

- Mme Anne Mistler, Adjointe à la Maire
- Mme Anne-Marie Jean, Conseillère municipale déléguée, *en visioconférence*
- M. Pierre Jakubowicz, Conseiller municipal, *en visioconférence*
- Mme Marie-Françoise Hamard, Conseillère municipale déléguée
- M. Hervé Polesi, Adjoint à la Maire
- Mme Murielle Fabre, Vice-Présidente de l'Eurométropole, *en visioconférence*
- M. Jean Verne, Conseiller musique - DRAC Grand Est, suppléant de Mme Delphine Christophe
- Mme Florence Forin, Directrice régionale adjointe déléguée chargée de la Création, DRAC Grand Est, *en visioconférence*
- Mme Anne Reymann, suppléante de M. Philippe Meyer, *en visioconférence*

Membres excusés :

- Mme Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg, *donne procuration à Anne Mistler*
- Mme Anne-Pernelle Richardot, Conseillère municipale, *donne procuration à Pierre Jakubowicz*
- Mme Delphine Christophe, Directrice régionale des affaires culturelles Grand Est
- M. Philippe Meyer, Conseiller d'Alsace

Autres présents :

Orchestre philharmonique de Strasbourg :

- Mme Marie Linden, Directrice générale
- Mme Christelle Gamo-Kuba, Administratrice
- Mme Marion Leclerc de la Herverie, Responsable administrative et financière
- Mme Sabrina Soriano, Assistante de direction et de l'administration générale

Ville et Eurométropole de Strasbourg :

- Mme Camille Giertler, Directrice de la culture
- Mme Coline Herrmann, Chargée de mission musique classique et contemporaine
- Mme Sylvia Dubost, Collaboratrice de cabinet
- Mme Béatrice Bulou, Vice-présidente de l'Eurométropole, *en visioconférence*

Collectivité européenne d'Alsace :

- Mme Claire Becker, Directrice du service création, diffusion et pratiques artistiques
- Mme Anne Bucher, Chargée de développement artistique

Autres excusés :

- Mme Julie Araneder, Directrice générale adjointe en charge de la Transition sociale et sociétale
- Mme Sophie Lechevalier, Cheffe du service action culturelle, Direction de la culture
- Mme Axelle Guet, Cheffe du service administration générale, Direction de la culture
- M. Michel Yziquel, Comptable public de l'établissement par intérim

Les formalités de présence permettent de délibérer légalement, les deux quorums étant atteints (au moins six administrateurs-trices sur onze et quatre représentants-es de la Ville sur sept prennent part au vote).

Anne Mistler, Présidente de séance, déclare la séance ouverte à 15h33 et demande à l'ensemble des membres du Conseil de bien vouloir excuser Madame la Maire, empêchée pour des raisons de santé.

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 6 décembre 2023

Anne Mistler demande au Conseil d'administration d'approuver le compte rendu de la séance du 6 décembre 2023.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Points d'actualité

NB : S'agissant d'une communication, ce point n'est pas soumis au vote.

La parole est donnée à Marie Linden.

❖ Actualité artistique de milieu de saison

Avant d'aborder l'actualité artistique, Marie Linden effectue un point rapide sur les turbulences médiatiques qui ont entouré l'Orchestre depuis fin décembre. La situation est désormais sous contrôle mais on peut dire que les dernières semaines de décembre et janvier ont été marqués par une présence dans la presse qui n'a pas servi l'Orchestre.

Pour en revenir à l'activité propre de l'Orchestre, il faut souligner une saison 2023/2024 particulièrement prestigieuse en termes de programmation et de solistes invités. Elle se traduit par une fréquentation élevée et de très beaux succès publics. En témoigne le concert du 26 janvier dirigé par John Nelson, avec Joyce DiDonato et Michael Spyres, empreint d'une émotion toute particulière du fait des retrouvailles de ces trois artistes sur la scène strasbourgeoise. Madame Barseghian et Madame Mistler ont d'ailleurs fait l'honneur de leur présence à ce concert. Si cet événement est un point fort de cette saison qui bat son plein, on peut également souligner la venue d'Augustin Hadelich en décembre.

Parmi les points d'actualité, il était prévu lors de ce Conseil de présenter le bilan carbone de l'Orchestre et le plan d'actions associé. Compte tenu de l'importance de ce sujet, il est convenu de le reporter à une prochaine séance, en présence de Madame Barseghian.

Marie-Françoise Hamard demande des précisions concernant les gilets vibrants mis à disposition par l'Orchestre pendant certains concerts.

Hervé Polesi explique que ces gilets permettent aux personnes présentant une déficience auditive, pouvant aller jusqu'à la surdité totale, de ressentir la musique. Ces gilets captent le son pour le transformer en vibrations de nature et de localisation différentes. À Strasbourg, l'Orchestre, l'Espace Django et le TJP en ont fait l'acquisition.

Marie Linden ajoute que cette acquisition, coordonnée avec d'autres structures du fait du coût important de cet investissement, permet de développer l'accueil de spectateurs porteurs de handicap. En effet, ces gilets permettent également à des personnes souffrant d'autisme ou de troubles de l'attention de ressentir autrement la scène et d'augmenter leur capacité de concentration sur le spectacle. Ce dispositif s'inscrit d'ailleurs dans la politique générale d'inclusion de l'Orchestre, elle-même inscrite dans sa démarche de responsabilité sociétale. Ce dispositif est amené à se développer, en parallèle des concerts Relax favorisant l'accueil de spectateurs porteurs de handicaps psychiques. Ces concerts leur laissent toute latitude pour s'exprimer. Il permet aussi de casser les codes traditionnels de la salle de concert.

Marie Linden ajoute qu'il est important que les familles vivant avec des enfants porteurs de handicaps sachent qu'elles sont les bienvenues à l'Orchestre. Elle espère que le bouche à oreilles autour de ce dispositif favorisera le développement des publics.

❖ État d'avancement de la CPO

Marie Linden informe les membres du Conseil qu'une réunion technique sera organisée en février pour permettre de finaliser la Convention pluriannuelle d'objectifs (qui doit être délibérée par la Ville au Conseil du mois de juin).

Anne Mistler propose un tour de table sur l'avancement de la CPO.

Jean Verne précise que le cadre administratif de la CPO sera transmis à l'Orchestre avec les mises à jour réglementaires et que la rédaction des annexes, du budget et du projet artistique incombe à l'Orchestre.

Marie Linden rappelle que l'ensemble des documents, y compris les annexes, ont été transmis aux tutelles.

Pour la **Collectivité européenne d'Alsace**, Claire Becker précise que des propositions ont été faites aux élus quant aux objectifs en lien avec la convention, les conditions financières étant les mêmes qu'auparavant et les objectifs dans la même lignée.

Anne Mistler remercie la CeA sur le principe de la reconduction, bien qu'un palier supplémentaire eût été apprécié pour accompagner l'Orchestre dans son développement. Cette question sera évoquée lors de sa rencontre avec Monsieur Raphaël Schellenberger.

Marie Linden ajoute que Madame Jeanne Barseghian a transmis un courrier à Monsieur Frédéric Bierry en décembre dernier sollicitant un soutien exceptionnel.

Claire Becker annonce que la réponse, en cours de signature, est négative.

Anne Mistler fait part de sa grande surprise face à cette réponse et assure que la demande sera renouvelée auprès de la CeA afin de permettre un accompagnement plus conséquent, estimant que ce soutien est légitime pour cet Orchestre de grande qualité, qui rayonne sur l'ensemble du territoire alsacien.

Pour l'**Eurométropole de Strasbourg**, Murielle Fabre indique que des discussions sont en cours – et en bonne voie – dans le cadre des actions de proximité qui pourraient s'ouvrir, de façon complémentaire à celles déjà proposées par l'Orchestre. Concernant la partie financière, l'Eurométropole confirme le renforcement de son soutien, compte tenu de la situation budgétaire de l'Orchestre, avec l'attribution d'une enveloppe supplémentaire pour l'année 2024, et reviendra aux montants actuels pour 2025 et 2026. Murielle Fabre se réjouit par ailleurs de la collaboration plus étroite qui se créera sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Anne Mistler ajoute que le travail est toujours en cours avec la Région Grand Est qui, à ce jour, ne contribue pas au financement de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg alors qu'elle soutient l'Orchestre de Metz. Ce soutien trouverait toute sa légitimité dans le fait que l'Orchestre rayonne bien au-delà du périmètre strasbourgeois, eurométropolitain et alsacien.

En complément des éléments apportés par Claire Becker quant à la réponse de la CeA au courrier de Madame Barseghian, Anne Reymann confirme qu'un échange avec Monsieur Raphaël Schellenberger sera forcément constructif.

Anne Mistler la remercie pour son intervention qu'elle considère comme encourageante.

Pour la **DRAC**, Florence Forin confirme la reconduction des montants alloués jusqu'à présent et ajoute qu'un travail reste à mener dans le cadre du plan « Mieux produire, mieux diffuser », en collaboration avec Jean Verne. Elle précise toutefois que les montants restent extrêmement faibles par rapport aux besoins exprimés par l'Orchestre et par les autres grandes institutions.

Anne Mistler souligne que l'Orchestre, comme les autres institutions, mène des réflexions sur la question du « Mieux produire, mieux diffuser » depuis déjà un certain temps. Il est très frustrant d'entendre la réponse actuelle de l'État qui s'avère être décevante, alors que les annonces de cet été laissaient entrevoir des possibilités. Anne Mistler affirme que l'Orchestre continuera de travailler sur ces questions malgré tout et remercie les représentants de l'État à ce Conseil pour leur engagement aux côtés de l'Orchestre et leur capacité à faire remonter ces problématiques auprès de l'administration centrale, de la Ministre et de son cabinet.

Marie Linden ajoute qu'il est difficile de comprendre quels sont les projets éligibles au plan « Mieux produire, mieux diffuser ». Les discussions au niveau national avec l'Association française des Orchestres et Les Forces Musicales révèlent une application très disparate de ce plan d'une DRAC à l'autre. C'est là le paradoxe de cette mesure qui se veut nationale mais qui s'applique très différemment en fonction des territoires. Les directeurs de structures sont en difficulté face à des consignes hétérogènes. Une grande majorité d'entre eux considère par ailleurs que ce plan n'est pas adapté aux orchestres, surtout sur un territoire tel que le Grand Est qui comprend quatre formations permanentes. Ceci dit, même si les sommes s'annoncent décevantes, la situation est telle qu'aucun montant n'est considéré comme négligeable.

Marie Linden assistera à la réunion organisée par la DRAC le 7 février prochain, en présence de Sophie Zeller, avec l'espoir de comprendre les attentes du ministère envers les institutions culturelles et la manière d'actionner les leviers permettant d'accéder aux moyens dédiés à ce plan.

En réponse, particulièrement sur le plan « Mieux produire, mieux diffuser », Florence Forin explique que toutes les DRAC n'ont pas avancé de la même façon ni à la même vitesse. La DRAC Grand Est a préféré attendre de disposer de textes plus construits avant leur diffusion, récente, auprès des structures. Elle précise que les membres des conseils d'administration sont bienvenus à la réunion du 7 février, tant il est important d'en partager le contenu avec la gouvernance des structures.

Même si certaines DRAC ont été plus « propultrices » que d'autres, la DRAC Grand Est va travailler sur les textes définitifs, en cours de validation par le CNPS. In fine, les choses vont se construire de la même façon d'une DRAC à l'autre.

Elle reconnaît toutefois que la difficulté majeure de ce plan est de trouver le « 1 euro pour 1 euro ». Elle entend Marie Linden sur la difficulté à comprendre ce plan qui repose en réalité sur un principe fondamental de coopération de toutes les structures culturelles : pour que le financement d'une structure porteuse soit pérenne, il devra s'inscrire dans un principe de coopération et dans la durée. En effet, dans un moment où toutes les structures culturelles sont en grande difficulté et où l'argent ne viendra pas couler à flot dans les prochaines années, il faut réussir à cibler des actions qui permettent à certaines structures d'avoir la capacité d'échanger davantage, de travailler ensemble, de faire circuler les œuvres. Elle fait référence aux propositions issues d'une réflexion commune entre Marie Linden, Matthieu Dussouillez, Guillaume Hébert et Florence Alibert, qu'il faut contribuer à rendre plus dynamiques.

Florence Forin confirme que le sujet est complexe et que la DRAC avance petit à petit, précisant que les documents officiels transmis aux structures (tableau avec sa note « philosophique » d'accompagnement) n'ont été validés qu'il y a très peu de temps. Le travail doit toutefois s'effectuer rapidement puisque les premières remontées sont à transmettre pour le 24 février 2024.

Anne Mistler demande si les échanges évoqués par Marie Linden, notamment avec la Lorraine, en plus du territoire alsacien, ainsi que l'annonce de Murielle Fabre sur l'effort supplémentaire de l'Eurométropole en 2024, peuvent être sérieusement portés et défendus de manière à ce que le 1 euro apporté par la collectivité permette de décrocher le 1 euro supplémentaire de l'Etat.

Florence Forin répond que si 1 euro est pérennisé de la part de l'Eurométropole sur l'Orchestre, ce sujet peut devenir intéressant. Elle rappelle en effet que le financement pris en compte doit être pérennisé ; il ne peut pas se porter uniquement sur un projet.

Anne Mistler assure que l'effort de l'Eurométropole porte bien sur l'ensemble des activités de l'Orchestre et non sur un projet en particulier.

Murielle Fabre précise toutefois que cet effort s'appliquera sur l'année 2024 uniquement.

Anne Mistler pointe, outre le type de projet susceptible de s'inscrire dans le plan « Mieux produire, mieux diffuser », la complexité d'une pérennisation des crédits, au moment où toutes les collectivités sont dans des budgets extrêmement contraints. Cette exigence supplémentaire introduite par l'État semble exagérée.

Florence Forin convient que les 9 millions annoncés représentent un faible montant pour un territoire important mais rappelle que la question du plan « Mieux produire, mieux diffuser » n'est pas qu'une question financière. En sa qualité de porte-parole, elle relaye au niveau national les difficultés exprimées par les grandes institutions telles que l'Opéra national du Rhin et l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.

Pour reprendre les propos de Marie Linden, Florence Forin ajoute que si tout montant, aussi faible soit-il, a son importance, il faut prendre en compte le fait que le principe de pérennité de ce financement suppose en face un positionnement fort de la part d'une collectivité. Si l'Eurométropole décidait d'inscrire une somme complémentaire pérennisée, le projet serait plus facile à défendre.

Anne Mistler rappelle que l'effort financier fourni par la Ville de Strasbourg est déjà considérable ; en conséquence, il est difficile de s'entendre dire qu'un effort supplémentaire est nécessaire pour pouvoir bénéficier d'un soutien complémentaire de l'État. Outre la ville de Strasbourg, beaucoup de collectivités, au sein du réseau des associations d'élus, portent ces difficultés financières.

Florence Forin explique que le manque d'argent contraint l'État à choisir les structures et les projets qui pourront être accompagnés sur un temps long. Les besoins exprimés par les grandes institutions ne peuvent être couverts par le plan « Mieux produire, mieux diffuser ».

Le principe de la réflexion portée par le plan est que, compte tenu du manque de moyens, il est nécessaire de réfléchir autrement la question des orchestres, des opéras et des structures culturelles en général. On ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion approfondie de ces structures puisque l'État n'est plus en capacité d'accompagner collectivement les structures qui demeurent dans les mêmes épreuves que celles vécues ces 30 dernières années avec une capacité d'accompagnement en progression et, depuis 10 ans, en stagnation – cette stagnation portant les effets exposés face à l'augmentation du point d'indice et de l'inflation. La question se pose concrètement et il faut la partager régulièrement pour trouver des solutions adaptées. Des questionnements commencent à être posés au sein de l'Orchestre pour déterminer comment avancer. Il va falloir creuser encore ce sujet. Ce n'est pas en allant chercher des financements via le plan « Mieux produire, mieux diffuser » que les choses vont pouvoir changer. Il y aura certainement des réformes à engager.

L'État pose la question, dès aujourd'hui, de la capacité à travailler collectivement le sujet de la Culture et ce, avant que cela ne devienne plus difficile à calibrer – elle reprend à ce titre l'exemple de ce qui se passe dans les pays très libéraux. Elle ajoute que, s'il y a encore la possibilité d'un certain financement – qui pourra être accordé à l'Orchestre si on arrive à trouver des capacités en face –, la réponse aux vrais problèmes de l'Orchestre et des grandes institutions ne se trouve pas dans le plan « Mieux produire, mieux diffuser ». C'est pourquoi elle encourage l'Orchestre, via les associations nationales et les associations d'élus, à poursuivre la discussion pour trouver des solutions concrètes.

Avant de passer la parole à Camille Giertler, Anne Mistler précise que les collectivités et les grandes institutions culturelles en particulier, n'ont pas attendu ce dispositif pour se réinterroger sur leur fonctionnement. Cette réflexion sur les possibles transformations et améliorations est engagée depuis plusieurs années et s'est accélérée ces derniers temps compte tenu du contexte très particulier de crises, rapprochées, qui ont été traversées.

Camille Giertler rappelle que, lors des échanges avec Delphine Christophe en décembre dernier, la Ville et l'Eurométropole avaient affiché leur soutien, et qu'une compensation de l'État avait été évoquée dans le cadre de « Mieux produire, mieux diffuser », y compris à travers un soutien ponctuel. Manifestement les choses ont évolué depuis, puisque ce plan semble s'orienter vers une forme d'aide aux projets. Camille Giertler comprend qu'il s'agit de développer des productions et des nouvelles modalités de travail avec d'autres acteurs culturels, ce qui la conduit à s'interroger sur la pérennisation de ce soutien de l'État sur le temps long. S'agit-il d'un soutien sur une année dans le cadre d'un partenariat de l'Orchestre avec une autre institution ou d'un soutien qui s'inscrit dans la durée ?

Florence Forin confirme que le soutien du plan « Mieux produire, mieux diffuser » s'inscrit dans la durée ; en ce sens, ce n'est pas une aide aux projets. Il faut penser des projets pérennisables, de coopération, reproductibles d'année en année. Il peut s'agir de projets déjà existants, à valoriser – c'est le cas dans certains CDN qui mènent déjà des actions qui peuvent être portées sur du long cours. Il n'est pas nécessairement demandé de créer de nouveaux projets, mais de s'interroger sur la manière de mieux travailler, soit sur le territoire, soit sur l'entièreté des orchestres. Florence Forin renouvelle son invitation à participer à la réunion du 7 février où des réponses plus affinées seront certainement apportées.

Hervé Polesi se réjouit des échanges qui seront initiés par la réunion du 7 février et espère qu'il y aura une réelle prise en compte de la trajectoire qui a déjà été dessinée et engagée depuis plusieurs années. Il estime qu'il serait injuste que la réflexion et le débat ne prennent pas en considération, à leur juste valeur, les efforts réellement fournis par l'Orchestre et conduisent à défavoriser les « bons élèves » pour porter plus d'attention à ceux qui se réveillent tardivement. Il ajoute que la question est importante et fondamentale puisqu'elle touche au sens même de l'existence de ces structures, dans ce qu'elles représentent en terme de service public de la culture. On a pu observer dans différents contextes nationaux les conséquences de l'abandon de cette dimension. Il ne s'agit pas de vendre des billets à plusieurs milliers d'euros pour faire de l'Orchestre une institution dont l'objectif serait uniquement de vendre du prestige, au détriment de la culture. S'il entend que le ministère de la Culture connaît une baisse de moyens, il considère que cela reste une question de choix politique et d'orientation. Il évoque certains échanges qu'il a pu avoir avec des strasbourgeois qui ont le sentiment d'être les principaux financeurs de l'Orchestre, y compris pour un public venant de partout ailleurs. Cela soulève la question de savoir pourquoi une collectivité soutiendrait une institution de façon démesurée sans une participation globale à l'effort par ailleurs.

Anne Mistler confirme que c'est bien sur ce point que se porte toute la réflexion.

Réagissant sur les éléments liés à la pérennisation de soutiens supplémentaires, Murielle Fabre ajoute qu'elle a bien conscience que peu autour de la table sont en capacité de s'engager sur le long terme mais que le soutien exceptionnel de l'Eurométropole devrait être pris en compte. Concernant les projets mis en place, elle souligne que la présence de l'Orchestre dans les territoires de l'Eurométropole est amenée à être renforcée, avec davantage d'actions de proximité et d'éléments de diffusion. Elle estime que cette nouvelle façon de travailler collectivement devrait aussi être prise en compte par l'État pour envisager un soutien complémentaire. Elle rejoint les propos d'Hervé Polesi, considérant que chaque partenaire doit contribuer au rayonnement de l'Orchestre et à la diffusion de la manière la plus équitable possible sur l'ensemble du territoire et à due contribution financière d'avenir.

Au-delà du plan « Mieux produire, mieux diffuser », Marie Linden souligne que l'Orchestre a également déposé une demande de contribution pour les actions culturelles liées à la politique de la Ville et aux pratiques collectives amateurs (projet de concert participatif qui s'ancrera sur le territoire transfrontalier) et pour lequel un soutien réaffirmé de la part de DRAC est attendu. En effet, Delphine Christophe s'était montrée très positive sur l'issue qui pouvait être donnée à ce type de demande.

Pour en revenir aux propos qui viennent d'être tenus, Marie Linden indique que la réflexion profonde et structurelle sur les nécessaires adaptations n'est pas récente et a été engagée depuis de nombreuses années ; par ailleurs elle ne considère pas que l'argent peut tout résoudre. La réflexion quotidienne s'accompagne toujours d'une volonté d'anticipation, de manière à garantir la longévité du projet porté par l'Orchestre, dans sa dimension d'excellence, de service public, de diffusion auprès d'un public qui vient de Strasbourg, de l'Eurométropole, du territoire alsacien, de la grande région, mais aussi un public qui vient de toute la France et de l'international – en témoigne la composition du public lors des concerts de Joyce DiDonato et Michael Spyres, Nikolaï Lugansky ou encore Gil Shaham en janvier, pour l'une de ses rares apparitions en France.

Pour rebondir sur la question de la coopération avec les autres orchestres, Marie Linden rappelle que les exemples cités dans le cadre du plan « Mieux produire, mieux diffuser » sont souvent les centres dramatiques nationaux ; or l'Orchestre compte 110 musiciens qu'il est difficile de déplacer sur les territoires où interviennent déjà les autres orchestres. Elle indique qu'elle travaille actuellement, avec ses 3 homologues de la grande région, à la mise en place d'une convention cadre, qui affirme des grands principes de collaboration (exemple : co-commandes de concerts jeune public) ; mais la circulation des œuvres dans le champ orchestral est, d'un point de vue écologique, contradictoire avec les objectifs que l'Orchestre s'est assignés ; en termes économiques, elle est difficile à envisager ; déplacer un grand orchestre dans une ville où un orchestre est déjà présent est donc difficile à défendre. Néanmoins, le principe de rapprochement est déjà à l'œuvre – avec le prêt d'instruments, la mutualisation de livrets pédagogiques ou encore un projet de co-commande, par exemple ; mais la nature même de l'activité d'un orchestre limite les actions possibles. Il n'existe pas de costumes à mettre en commun et si un Opéra peut co-produire, un orchestre ne peut que se déplacer en masse. C'est ce qui rend cette notion de « circulation des œuvres » difficile à comprendre pour un orchestre. Pour conclure, elle regrette que la Collectivité européenne d'Alsace soit la seule entité autour de cette table à ne pas participer à l'effort collectif.

Anne Mistler rappelle que l'absence d'engagement de la Région reste un sujet à prendre en compte.

Florence Forin tient à clarifier ses propos. Il n'était en effet pas question de remettre en cause la qualité de l'Orchestre, de ce qui est fait ou de ce qui a été fait ces dernières années. Bien au contraire, le travail effectué par Marie Linden depuis son arrivée est exceptionnel et l'Orchestre est de grande qualité. Elle précise que la réflexion est plus générale sur la manière dont est pensé le « Mieux produire, mieux diffuser ».

Elle ajoute qu'on pourrait effectivement vouloir et imaginer que l'accompagnement de l'État soit plus élevé mais elle rappelle qu'il se monte tout de même aujourd'hui à plus d'1 million d'euros pour l'Orchestre. L'investissement très important de la Ville a récemment été rappelé à l'administration centrale qui s'interrogeait, suite aux troubles médiatiques évoqués par Marie Linden plus tôt et aux remontées syndicales auprès de la Ministre. Il a été rappelé également que l'Orchestre philharmonique de Strasbourg est d'un très bon niveau et en très bonne forme, mais qu'il nécessiterait sans aucun doute un accompagnement supplémentaire. Elle convie que le plan « Mieux produire, mieux diffuser » puisse être complexe et peu adapté à la question des orchestres, mais la discussion reste ouverte bien qu'elle ne pense pas qu'il s'agisse de la bonne solution pour l'Orchestre pour le moment. En référence aux échanges qui ont eu lieu avec Delphine Christophe, Florence Forin ajoute que les dossiers déposés dans le cadre de la transmission des savoirs seront certainement suivis d'effets. L'Orchestre aura plus de chance d'obtenir des financements intéressants par ce biais que par le « Mieux produire, mieux diffuser ».

Pierre Jakubowicz remarque, dans les interventions des uns et des autres, que la discussion est déjà en partie portée sur le débat d'orientation budgétaire. Il rejoint bien entendu l'ensemble des expressions qui confirment le souhait que toutes les collectivités qui profitent du rayonnement de l'Orchestre contribuent à son fonctionnement. Pourtant souvent en accord sur les sujets culturels

notamment, Pierre Jakubowicz ne pense cependant pas qu'il soit possible de parler d'un soutien considérable de la ville de Strasbourg à son orchestre. Il n'y a rien d'anormal à ce qu'une collectivité comme Strasbourg soit derrière son orchestre dans les proportions où elle est aujourd'hui. L'Orchestre philharmonique de Strasbourg est une fierté pour la collectivité et participe de l'irrigation de son secteur culturel. Il faut avoir conscience du rôle qu'ont ces grandes institutions sur l'entretien de tout un écosystème.

Après rélecture du compte rendu de la séance du 6 décembre dernier, Pierre Jakubowicz réitère chacun des mots qu'il a tenus à cette occasion en rappelant qu'on est souvent plus exigeant avec les bons élèves mais qu'il ne faut pas aller trop loin dans les demandes. Il faut pouvoir entendre, dans ces discussions, que la barque est déjà très lourde, y compris dans la façon d'aborder le débat d'orientation budgétaire. Il serait bien que chaque collectivité fasse son examen d'engagement et de conscience sur le sujet. La Ville est de loin le principal financeur ; des choix ont été faits, certains inéluctables, d'autres dans des choix de politique culturelle. Il ajoute qu'il faut, certes, demander des efforts à ceux qui ne sont pas là mais, en sa qualité de représentant de la Ville au Conseil d'administration, Pierre Jakubowicz pense qu'il est aussi nécessaire de se demander si la hauteur des efforts supplémentaires demandés à l'Orchestre est soutenable et absorbable. Peut-être faut-il réévaluer les choses dans la politique culturelle globale et les choix qui en découlent.

Il convient de continuer à parler d'une voix pour demander des efforts supplémentaires, mais ne pas négliger qu'il a déjà été demandé beaucoup et peut-être plus que ce qu'il aurait fallu dans une temporalité trop rapide. Il faut sereinement ré-aborder toutes ces questions et percevoir, au-delà du discours de grande responsabilité de l'Orchestre, les signaux faibles, afin de réévaluer les choses si cela s'avère nécessaire.

Il précise que son intervention, en réaction aux dernières prise de paroles, vaut également pour le débat d'orientation budgétaire.

Il soutient, pour conclure, qu'il y a les décisions au moment où on les prend et les décisions au moment où on voit les effets qu'elles commencent à produire. À ce titre, il faut parfois reconnaître quand on a demandé trop ou trop vite et savoir ne pas s'entêter dans certaines directions.

Anne Mistler le remercie pour son intervention et ajoute, au nom des représentants de la Ville présents à ce Conseil, que ces échanges démontrent bien l'attachement et le soutien collectifs à cet orchestre. La réflexion commune porte sur la manière de permettre à l'Orchestre de poursuivre son développement, dans les cadres contraints des uns et des autres et dans les différents degrés de partenariat, et sur la nécessité de solliciter d'autres partenaires susceptibles de soutenir cet effort commun.

3. Débat d'orientation budgétaire

Anne Mistler propose aux membres du Conseil la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'Orchestre, préalable au vote du budget primitif 2024.

La parole est donnée à Marie Linden.

Ce débat s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire qui retrace la situation financière de l'Orchestre en 2023, sa trajectoire et ses grands équilibres budgétaires pour 2024, ainsi que les projets poursuivis dans le cadre de sa démarche RSO.

3.1 Situation financière en 2023

L'exercice budgétaire s'achève sur un constat nouveau : l'Orchestre a en effet amorcé une diminution de ses dépenses de fonctionnement par rapport à l'année précédente et ce, malgré le contexte inflationniste.

L'augmentation des tarifs pratiquée par l'ensemble des prestataires en raison de l'inflation a été en partie contenue par l'adaptation du périmètre des activités de l'Orchestre :

- augmentation du nombre de concerts non doublés depuis le début de la saison 2022/2023 générant de moindres dépenses pour l'Orchestre et des recettes relativement stables compte tenu du report du public sur l'unique date de représentation ;
- annulation d'un concert en mars 2023 ;
- allègement de la saison de musique de chambre ;
- diminution de la rémunération complémentaire versée aux musiciens pour les séances scolaires depuis la rentrée 2023/2024 ;
- baisse du budget de communication (notamment la réduction des dépenses print et de publicité).

La masse salariale est restée relativement stable en 2023 par rapport au réalisé 2022. Malgré les effets exogènes pesant sur les dépenses de personnel (pour rappel : hausse du point d'indice, revalorisations indiciaires pour les agents de catégorie B et C, augmentation de la part employeur aux abonnements transport, GIPA pour les agents permanents et augmentation des minima salariaux pour les agents non permanents). Ces hausses ont été amoindries par l'important travail de négociation des cachets des chefs et solistes, et par les décisions fortes prises quant au recours aux musiciens supplémentaires.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement sont en hausse en 2023 compte tenu :

- du soutien exceptionnel de la ville de Strasbourg de 200 000 € destiné à abonder le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 reporté sur 2024 ;
- du soutien complémentaire de 15 000 € de la DRAC au titre des actions culturelles de l'Orchestre ;
- de l'augmentation des recettes de billetterie de 167 000 € par rapport à 2022, qui résulte de l'effet croisé d'une programmation riche et diversifiée favorisant le développement des publics, d'actions de communication ciblées visant une meilleure visibilité de l'Orchestre sur le territoire et enfin d'une politique tarifaire ajustée permettant une meilleure cohérence dans la répartition des places en salle Erasme et offrant plus de flexibilité aux spectateurs.

En matière d'investissement, la reprise du résultat excédentaire de l'exercice précédent a porté le budget à 257 711 €. De nombreux investissements ont été réalisés pour les pupitres de violoncelles, trompettes et percussions. Par ailleurs, ce budget a permis d'acquérir des gilets vibrants, de renouveler le matériel de régie et de faire évoluer les paramétrages des logiciels de billetterie, RH et financiers.

À ce jour, la projection du compte administratif 2023 affiche :

- un montant total de dépenses de fonctionnement et d'investissement de 13 391 789 €, soit un taux d'exécution de 95.6 % ;
- un montant total de recettes de fonctionnement et d'investissement de 14 080 440 €, soit un taux d'exécution de 100.5 %.

3.2. Trajectoire financière et grands équilibres budgétaires pour 2024

Les perspectives pour 2024 s'établissent dans le cadre désormais ancré d'une augmentation conséquente des dépenses de fonctionnement alors même que les recettes identifiées à ce jour diminuent ; cette situation oblige à repenser en profondeur le modèle financier sur lequel repose l'Orchestre.

Le budget 2024 de l'Orchestre est construit en toute rigueur et en toute responsabilité afin de préserver l'excellence artistique qui le caractérise :

- une programmation d'exception dans un périmètre contraint :

La programmation organique de l'Orchestre comptera, en 2024, 41 concerts symphoniques, auxquels s'ajoutent 28 représentations à l'Opéra national du Rhin.

Parmi les temps forts de 2024 : la venue d'artistes exceptionnels tels que Gil Shaham, Anna Vinnitskaja, Joyce DiDonato et Michael Spyres, Nikolai Lugansky, Nemanja Radulović (artiste en résidence tout au long de l'année), Bertrand Chamayou ; tournée au Royaume Uni (en février) ; accueil d'un orchestre invité (Orchestre national de France qui se produira à Strasbourg en mars) ; déplacements à l'Auditorium de l'Orchestre national de Lyon (en avril), Paris (ouverture du festival de Saint-Denis en juin – retransmis en direct sur Medici – et concert à la Philharmonie de Paris en novembre) et aux Rencontres musicales de Vézelay (en août) ; ouverture de la saison 2024-2025 avec *Carmina Burana* – une programmation que l'Orchestre a voulue très populaire pour le lancement de saison.

Parallèlement, l'Orchestre poursuit sa programmation protéiforme pour toucher un large public : nouveau format de concerts symphoniques, à l'Auditorium du Conservatoire, en horaires décalés et d'une durée d'une heure afin de répondre à l'évolution des comportements des spectateurs ; saison de musique de chambre ; concerts à destination des familles et des publics scolaires (même si les contraintes budgétaires obligent à réduire leur nombre) ; ateliers pour les scolaires.

Enfin, l'Orchestre prévoit un projet de grande envergure monté avec 85 choristes amateurs, habitants du territoire alsacien et transfrontalier. Ce projet, réalisé en collaboration avec le Chœur Gospel Experience, aboutira à des concerts participatifs exceptionnels les 31 décembre 2024 et 1er janvier 2025. Une demande de soutien particulier a été adressée à la DRAC à cet effet.

- des décisions responsables destinées à maîtriser les dépenses de fonctionnement

Le budget consacré aux dépenses de personnel permanent sera en hausse de 5.2 % en 2024, soit + 461 000 € par rapport au budget 2023, afin de tenir compte :

- d'effets exogènes : hausse cumulée du point d'indice de la fonction publique territoriale ; reconduction de la GIPA avec un taux d'inflation élevé ; revalorisation des montants d'indemnisation des jours versés au compte épargne temps ;
- d'effets endogènes : instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ; revalorisation de la participation employeur à la Mut'Est ; revalorisation de l'indemnité forfaitaire de télétravail ; effectif permanent projeté au complet à compter de septembre 2024 (aucun départ en retraite n'étant annoncé à ce jour) ; revalorisation du RIFSEEP pour le personnel administratif et technique.

Ces effets à la hausse sont amoindris par :

- la non reconduction de 2 CDD pour accroissement temporaire d'activité (chargé de production et assistant RH), soit une économie de 80 000 €, ce qui ne sera pas sans conséquence sur la charge de travail des équipes en place.
- un moindre recours aux vacances (prestations de communication et jury de concours) : - 27 000 € par rapport à 2023 ;
- le report à 2025 du projet de participation employeur à la prévoyance des agents permanents (50 000 €).

En outre, l'enveloppe budgétaire dédiée au personnel non permanent a été sanctuarisée à 1 018 000 €, ce qui représente une baisse extrêmement conséquente (-25 %) par rapport au budgeté 2023 (1 361 574 €).

Pour absorber la hausse impondérable des dépenses de personnel permanent, les charges à caractère général (bien que basées sur des tarifs très fortement augmentés) doivent être revues à la baisse.

Le budget de production a été le premier impacté avec une réduction de 16%, soit - 250 000 €, qui a eu pour conséquence l'annulation de projets (notamment la tournée en Pologne, le ciné-concert *Metropolis*, un concert d'abonnement à l'automne 2024, un concert famille, une captation audio).

Les dépenses de communication sont quant à elles diminuées de 26%, soit - 91 000 €.

Parallèlement, les dépenses d'administration s'alourdissent de 35 000 € en raison du paiement de la contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), pour la première fois depuis le changement de statut.

Depuis l'envoi du rapport d'orientation budgétaire aux membres du Conseil le 15 janvier, la Maire de Strasbourg a été destinataire d'un courrier de Strasbourg Events, annonçant un soutien pour l'accompagner dans la période contrainte qu'il traverse budgétairement. Ces mesures se déclinent en 3 axes :

- location des locaux du PMC :
 - Strasbourg Events n'appliquera pas en 2024 l'augmentation légale sur le loyer basée sur l'ICC (indice des coûts à la construction), ce qui équivaut à une économie réelle de 19 099 € (mais une économie de 45 000 € par rapport aux premières prévisions budgétaires, les projections ayant été basées sur l'évolution de 8% de l'ICC observée au 2nd trimestre 2023).
 - Le forfait de charges ne sera pas réévalué en 2024 malgré les hausses énergétiques subies par Strasbourg Events. Les projections présentées dans le rapport d'orientation budgétaire intégraient déjà cette hypothèse. Pour autant, un « forfait énergie » continue à s'appliquer sur chaque jour d'exploitation de la salle Erasme.
- location de la salle Erasme :
 - Strasbourg Events n'appliquera pas l'augmentation annuelle du prix de location de la salle, traditionnellement de 2% (sauf en 2022 où l'augmentation appliquée avait été de 3,5%). Cela génère pour l'Orchestre une économie de 165 € HT par journée d'exploitation.
- soutien aux activités :
 - Strasbourg Events propose de soutenir les concerts à destination du jeune public en offrant 5 jours d'exploitation (mise à disposition gratuite de la salle, hors frais de personnel), dans le cadre d'un partenariat qui est en train d'être défini, ce qui engendre une économie d'environ 28 000 € HT.
 - Strasbourg Events consent par ailleurs à 2 jours de gratuité d'exploitation de la salle Erasme, à l'instar de ce qui avait été proposé en 2023 (même si l'Orchestre n'y avait pas donné suite). L'économie réalisée est d'environ 11 000 € HT.
 - Strasbourg Events propose enfin son soutien à la commercialisation des offres événementielles de l'Orchestre à destination des entreprises et des clients des congrès.

Ces propositions témoignent de relations constructives avec Strasbourg Events et d'un soutien financier non négligeable pour accompagner l'Orchestre dans cette période de transition (soutien bien acté pour 2024 et probablement reconductible en 2025). Les économies générées seront intégrées au BP 2024 présenté au prochain Conseil.

En matière de recettes, les hypothèses d'évolution s'appuient sur :

- Une diminution des recettes des partenaires institutionnels de l'Orchestre (- 199 500 €) résultant des effets combinés suivants :
 - baisse de 2,5 % de la subvention de la ville de Strasbourg, soit - 247 500 € ;
 - augmentation de 9,6 % de la subvention de l'Eurométropole compte tenu d'une aide exceptionnelle de 48 000 € en 2024 ;
 - maintien du niveau de subventions de l'État et de la Collectivité européenne d'Alsace tel qu'il figurait dans la précédente CPO.

Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels compléments liés au plan « Mieux produire, mieux diffuser » et à l'aide sur les actions culturelles.

- Une diminution des ressources propres de l'Orchestre, à hauteur de 180 000 € :
 - les recettes de billetterie sont projetées en baisse de près de 270 000 €, compte tenu de la diminution du nombre de séries symphoniques à Strasbourg et de la proportion importante de recettes perçues en 2023 pour des concerts de 2024.
 - Les recettes de cessions de concerts, quant à elles, enregistrent une augmentation de 16% par rapport à 2023, soit + 40 000 €.
 - Enfin, les recettes de mécénat s'affichent en progression de 50% par rapport à 2023, soit + 50 000 €.
- Une recherche accrue de nouvelles sources de financement public et le développement de l'offre à destination des entreprises : les recettes estimées en la matière s'élèvent à 65 000 €.

Cette projection de baisse des recettes sera atténuée, en 2024, par un résultat excédentaire estimé à 530 000 € en fonctionnement. Cet excédent, qui intègre l'aide exceptionnelle de la Ville et le soutien complémentaire de l'État, et résulte des décisions prises dès 2023 pour contenir les dépenses de fonctionnement, servira à couvrir des dépenses de fonctionnement courant de 2024.

Enfin, en matière d'investissement, le résultat excédentaire de 170 000 € s'ajoute aux recettes usuelles d'investissement constituées de la dotation aux amortissements (123 000 €).

L'Orchestre prévoit de déposer cette année, auprès des Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et Ministre de l'intérieur et des Outre-mer, une demande spéciale d'autorisation de reprise de l'excédent d'investissement vers la section de fonctionnement. Le Conseiller aux décideurs locaux apportera son expertise aux services de l'Orchestre pour la formalisation de cette sollicitation.

Malgré les tensions qui pèsent sur son budget, l'Orchestre revendique plus que jamais l'excellence artistique au service de tous. Par ailleurs, il poursuit une politique structurante en matière de responsabilité sociale (qui correspond au point 3.3 de ce débat budgétaire), qui irrigue de manière pluriannuelle l'ensemble de ses domaines d'activités.

3.3. Une responsabilité sociale affirmée

La démarche RSO de l'Orchestre s'appuie sur 4 piliers :

- La transition écologique : le bilan carbone et le plan d'actions qui en résulte démontrent l'engagement de l'Orchestre en faveur de la réduction de son empreinte carbone.
- L'inclusion : la volonté de développement et d'inclusion de nouveaux publics s'est traduite par la construction de partenariats au long cours, particulièrement dans les quartiers de Hautepierre et du Neuhof, et par la mise en place de nouveaux dispositifs dans le champ du handicap – les

concerts Relax et les gilets vibrants. Cette politique inclusive sera enrichie en 2024 par le projet participatif réalisé en collaboration avec le Chœur Gospel Experience.

- L'Égalité de genre et lutte contre les VHSS : la formation de sensibilisation à la lutte contre les VHSS et le protocole interne à l'Orchestre ont été réalisés en 2023. Le travail se poursuit en 2024 avec :
 - la mise en place d'une formation dédiée à l'accueil de la parole pour les personnes concernées;
 - l'organisation d'une formation collective sur le harcèlement moral ;
 - la rédaction d'une charte égalité femmes/hommes.
- La qualité de vie au travail : après la finalisation en 2023 de l'actualisation du DUERP – volets risques physiques – et la refonte du temps de travail, l'Orchestre engage en 2024 un nouveau chantier : la refonte du régime indemnitaire, et poursuit l'actualisation du DUERP sur le volet des risques psychosociaux.

En conclusion, le budget primitif 2024 intègre des mesures d'économie budgétaire conséquentes destinées à contenir les effets de l'inflation et à compenser la baisse de ses ressources. Il sera nécessairement soumis à des réajustements en cours d'année. L'Orchestre poursuit néanmoins sa recherche d'équilibre en activant 3 leviers : la conduite d'une réforme structurelle, la diversification de l'offre proposée et le renforcement de la recherche de nouveaux financements.

Anne Mistler remercie Marie Linden pour cette présentation complète et d'une grande clarté. Elle laisse place au débat d'orientation budgétaire.

Béatrice Bulou demande des précisions quant à la diminution de 2.5% de la contribution de la ville de Strasbourg et l'aide exceptionnelle de 48 000 € de l'Eurométropole.

Anne Mistler rappelle que la diminution de 2,5% appliquée par la ville de Strasbourg a été annoncée il y a plus de 2 ans et qu'elle sera effective sur l'année 2024 pour l'Orchestre. Toutefois, sur l'année 2023, alors que cette baisse n'avait pas été pratiquée, mais compte tenu des difficultés budgétaires auxquelles l'Orchestre s'est trouvé confronté et exposées par Marie Linden – notamment liées à l'augmentation du point d'indice et à l'inflation – la Ville a voté en décembre 2023 une subvention exceptionnelle de 200 000 €, et l'Eurométropole s'apprête à voter une subvention exceptionnelle de 48 000 € lors d'un prochain Conseil.

Marie Linden ajoute que la DRAC, également sollicitée par l'Orchestre, a apporté un soutien au titre des actions culturelles en 2023, permettant aussi d'abonder l'excédent reporté sur 2024, ce qui représente une aide dans la période de transition que l'Orchestre traverse.

Florence Forin se réjouit que les discussions avec Strasbourg Events aient permis de déboucher sur des aménagements et une volonté d'accompagnement. Elle demande toutefois le montant total de l'économie générée par ces mesures pour l'Orchestre.

Marie Linden explique qu'il est difficile de répondre précisément car l'Orchestre s'apprêtait à faire des choix drastiques dans la programmation jeune public lorsque Strasbourg Events, probablement dans un souci d'image et de positionnement, a choisi d'aider l'Orchestre à maintenir cette programmation. Il est donc difficile de parler d'économie puisque, sans ce soutien, la programmation aurait été amoindrie ou délocalisée. Cependant, le fait de ne pas appliquer l'augmentation sur le loyer est une décision forte qui représente un manque à gagner de 19 000 € pour Strasbourg Events. La gratuité de la salle sur 2 jours de location représente 11 000 €. L'enjeu de l'accès à la salle Erasme pour les répétitions est fondamental sur le plan artistique : la salle Erasme permet de travailler dans de bonnes conditions acoustiques, que n'offre pas la salle de répétitions. Marie Linden insiste sur la nécessité de rester prudent sur la manière de chiffrer le soutien. Par ailleurs, ces mesures contribuent clairement à une valorisation du groupe Strasbourg Events.

Hervé Polesi souligne à nouveau la qualité du pilotage de cette structure, qui ne mérite pas les vicissitudes auxquelles elle est confrontée actuellement. Débat budgétaire après débat budgétaire, il reste « bluffé » par la qualité de gestion de cette institution.

Marie Linden le remercie et ajoute que le pilotage financier repose essentiellement sur Christelle Gamo-Kuba et son équipe, dont Marion Le Clerc de la Herverie, ici présente. Elle souligne l'engagement remarquable de toutes les équipes qui arrivent toujours à surmonter les périodes de découragement. Elle salue également la passion avec laquelle les équipes de production, de communication, jusqu'à la billetterie, travaillent.

Le risque de voir poindre une perte de sens est parfois présent, en raison de projets ayant demandé des efforts importants qu'il faut sacrifier ; pour autant, les équipes font face à la situation, dans un monde en pleine mutation. Marie Linden adressera les remerciements du Conseil à l'ensemble de l'équipe administrative et technique, ainsi qu'aux musiciens qui font montre d'un grand engagement.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,
vu l'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales,
vu le rapport d'orientation budgétaire de l'Orchestre annexé à la présente délibération,
après avoir délibéré,
prend acte
de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 de l'Orchestre.

Sur proposition d'Anne Mistler, Présidente de séance, le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

4. Cession de contrebasses non utilisées

La parole est donnée à Christelle Gamo-Kuba.

Un inventaire actualisé a permis d'identifier 9 contrebasses, achetées bien avant 1996, par conséquent déjà amorties, qui sont actuellement inutilisées par les musiciens de l'Orchestre.

Soucieux de ne pas conserver dans son parc des instruments qui ne servent pas et de favoriser le réemploi de ces instruments de grande valeur, l'Orchestre propose de mettre en vente de gré à gré ces biens non utilisés.

Le prix de vente, qui figure dans le corps de la délibération, a été fixé à partir de la valeur estimée par un luthier, déduction faite du montant des réparations éventuelles et en appliquant une minoration de 10%.

Il est donc proposé d'approuver la vente de ces contrebasses aux prix fixés dans la délibération.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,
Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

approuve

- la vente des biens ci-dessus référencés est autorisée aux prix suivants
 - Contrebasse Mentec modèle Amati, 4 cordes, N°3 : 6 700 €
 - Contrebasse non signée, attribuée à Germain Trumpf, 5 cordes, N°11 : 7 300 €
 - Contrebasse non signée 5 cordes, sans numéro : 8 400 €
 - Contrebasse non signée, N°13 : 10 000 €
 - Contrebasse 4 cordes, non signée, N°5 : 2 700 €
 - Contrebasse allemande 5 cordes, signée Wilfer, sans numéro : 10 300 €
 - Contrebasse 5 cordes signée Germain Trumpf N°12 : 11 700 €
 - Contrebasse 5 cordes française non signée N°14 : 10 800 €
 - Contrebasse 4 cordes faite par Charles Quenoil : 18 000 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Frais de déplacement des personnels

La parole est donnée à Christelle Gamo-Kuba.

Compte tenu de la réévaluation des taux de remboursement des frais de déplacement (hébergement et repas) par arrêté ministériel du 20 septembre 2023, il est proposé, par la présente délibération, d'appliquer ces nouveaux montants au sein de l'Orchestre et d'actualiser en conséquence le règlement des frais de déplacement :

- Hébergement :
 - Paris : 140 € contre 110 € antérieurement
 - Grand Paris et communes de 200 000 habitants ou plus : 120 € au lieu de 90 €
 - Autres communes : 90 € au lieu de 70 €
- Repas : l'indemnité sera portée à 20 € contre 17.50 € antérieurement

Il est proposé que ces montants soient automatiquement actualisés en fonction de l'évolution de la réglementation en vigueur. Cela se traduira par une application systématique du taux maximum d'indemnité, sans nouvelle délibération, lors des prochaines modifications de taux par arrêté ministériel, sauf délibération contraire.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié,

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Vu le décret n°2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001,

Vu l'arrêté du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001,

Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,

après en avoir délibéré,

- fixe le montant de remboursement plafonné des frais d'hébergement et forfaitaire des frais de repas au maximum du forfait national défini par arrêté ministériel ;
- approuve le règlement des frais de déplacement des personnels de l'Orchestre, applicable à compter du 1^{er} février 2024 ;
- autorise l'actualisation de ce règlement en fonction de l'évolution de la réglementation en vigueur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Régime dérogatoire des frais de déplacement

La parole est donnée à Christelle Gamo-Kuba.

Cette délibération est un corollaire de la précédente. Compte tenu de la réévaluation des taux de remboursement des frais de déplacement, il est proposé de réévaluer parallèlement les montants prévus par le régime dérogatoire approuvé par délibération du 24 novembre 2022.

Ainsi, pour les déplacements en métropole, le montant maximal de l'indemnité d'hébergement est fixé à 150 € par nuitée (contre 120 € antérieurement), lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières. Les frais de repas ne font l'objet d'aucun régime dérogatoire.

Pour les missions à l'étranger, le remboursement aux frais réels demeure possible, au cas par cas, dans la limite de 150% du taux réglementaire.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

fixe

- jusqu'au renouvellement intégral du Conseil d'administration (2026), lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, un régime dérogatoire aux taux de remboursement des frais d'hébergement en métropole jusqu'à concurrence de 150 € la nuitée, petit-déjeuner inclus, quelle que soit la taille de la commune de destination ;

autorise

- jusqu'au renouvellement intégral du Conseil d'administration (2026), lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, le remboursement des déplacements à l'étranger, au cas par cas, aux frais réels, sur présentation des pièces

justificatives pour les dépenses de séjour (hébergement et repas), dans la limite de 150% du taux réglementaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Actualisation du forfait annuel de télétravail

La parole est donnée à Christelle Gamo-Kuba.

Par délibération du 6 juillet 2021, le Conseil d'administration a approuvé la mise en place du télétravail au sein de l'Orchestre.

Elle fixe le montant forfaitaire annuel versé en année N à chaque agent ayant télétravaillé l'année N-1. Ce forfait vise à couvrir les frais engendrés par l'agent en situation de télétravail (internet, chauffage, électricité, etc.).

Compte tenu de l'augmentation de l'allocation forfaitaire de télétravail par arrêté du 23 novembre 2022, il est proposé, par la présente délibération, de réévaluer à 200 € (contre 100 € antérieurement) le montant forfaitaire annuel versé à chaque agent télétravailleur (à temps complet).

13 agents bénéficiant de cette allocation, cette augmentation représente un montant de 1 300 €.

Les autres modalités du dispositif de télétravail sont inchangées.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n°2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

après en avoir délibéré

approuve

- le montant du forfait annuel de télétravail fixé à 200 € par agent télétravailleur (à temps complet),

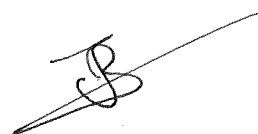
autorise

la Présidente ou sa représentante à :

- signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- inscrire les dépenses nécessaires au budget,
- faire évoluer la charte du télétravail dans la limite de la réglementation en vigueur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Tous les points à l'ordre du jour du présent Conseil ayant été abordés, Anne Mistler, Présidente de séance, déclare la séance close à 17h02.



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente